

CHARTRE D'UTILISATION DES MURS D'EXPRESSION LIBRE

Issus d'un partenariat entre la ville de Quimper et l'association Trust in My Art, ces murs d'expression sont ouverts à la créativité de chacune et chacun, dans le respect des principes de liberté d'expression. L'accès est libre. Les graffeurs peuvent venir peindre sans demande d'autorisation préalable aux horaires d'ouverture.

AFIN QUE CHACUN PUISSE PROFITER DU DISPOSITIF DANS DE BONNES CONDITIONS, LES RÈGLES SUIVANTES DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES.

SÉCURITÉ

- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir sa propre sécurité et celle des autres usagers de l'espace public.
- Ne pas organiser de rassemblement ou événement festif sans autorisation municipale.
- Partager l'espace public, ne pas éparpiller son matériel et ne pas mettre en danger les autres usagers de l'espace public.
- Des plots pour délimiter et sécuriser sa zone de peinture sont à disposition sur le site .

COURTOISIE – FONCTIONNEMENT DU PARKING

- Veiller à respecter les délimitations des espaces de création autorisés et faire attention au mobilier urbain présent dans la zone ainsi qu'aux véhicules des usagers du parking.
- Les places de stationnement situées devant la zone de peinture doivent être libres.

- **Priorité à l'activité stationnement : libérer la zone pour le stationnement si aucune autre place de stationnement n'est disponible.**

KARTA IMPLIJ AR MOGERIOÙ DA EZTEUREL EN E FRANKIZ

Ar mogerioù ezteurel-se, krouet asambles gant Ti-kêr Kemper hag ar gevredigezh Trust in my Art, zo digor da ijin pep hini, gant ma vo doujet pennaennoù ar frankiz ezteurel. Frank eo ar mont e-barzh. Gallout a ra ar c'haferien dont da livañ pa vez digor al lec'h anez goulenn a-raok.

- Votre responsabilité est engagée en cas de dégradation d'un véhicule.
- Être courtois avec les passants et les voisins des espaces de création.
- Éviter toute forme de nuisance auprès des usagers du parking et du voisinage.

PROPRETÉ

- Laisser propres les abords des murs, ne pas laisser de déchets ni de matériel usagé sur place.
- Les aérosols sont à déposer en déchetterie.

CONTENU

- Accepter le fait que l'œuvre ne soit pas permanente.
- Repasser proprement » les œuvres précédentes sans couper une œuvre en deux ou se mettre en plein milieu du mur. Un coup de rouleau sur toute la surface permet de repartir d'une page blanche.
- Ne pas utiliser de matériel rendant la peinture suivante compliquée : collages, goudron ou structure du mur.



Ce lieu s'inscrit dans le cadre de la liberté d'expression, les utilisateurs devront éviter toute inscription relative à des propos injurieux, religieux, d'incitation à la haine ou à but commercial ; toute diffamation ou injure, toute incitation au crime, à la violence, à la discrimination, à la haine raciale, à l'usage, à la détention ou au trafic de stupéfiants, tout caractère licencieux ou pornographique.

Les contrevenants à cette réglementation s'exposeraient à des poursuites judiciaires

Parking sous
vidéosurveillance



Ouvert du lundi au
samedi de 7h30 à 21h00



VILLE
DE QUIMPER

VILLE DE QUIMPER
Direction de la culture
02 98 98 89 00
culture@quimper.bzh



ASSOCIATION TRUST IN MY ART
Promotion et diffusion de l'art contemporain
urbain, le graffiti et le street-art
www.trustinmyart.org / 06 41 16 54 56